



Corporate Finance

TD South Tower
79 Wellington Street West
Suite 2010, P.O. Box 104
Toronto, ON M5K 1G8

T: 416.649.8100

F: 416.649.8101

fticonsulting.com

Destinataires : Tous les créanciers connus

Objet : Sears Canada Inc., Corbeil Électrique Inc./Corbeil Electric Inc., S.L.H. Transport Inc. / Transports S.L.H. Inc., The Cut Inc., Sears Contact Services Inc. / Services Clientèle Sears Inc., Initium Logistics Services Inc., Initium Commerce Labs Inc., Initium Trading and Sourcing Corp., Sears Floor Covering Centres Inc. / Centres de Revêtements de Sol Sears Inc., 173470 Canada Inc., 2497089 Ontario Inc., 6988741 Canada Inc., 10011711 Canada Inc., 1592580 Ontario Limited, 955041 Alberta Ltd., 4201531 Canada Inc., 168886 Canada Inc. et 3339611 Canada Inc. (ensemble, « **Groupe Sears Canada** » ou « **Société** »)

Procédure sous le régime de la LACC

Le 22 juin 2017, le Groupe Sears Canada a demandé et obtenu une ordonnance initiale (« **ordonnance initiale en vertu de la LACC** ») de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial) (« **tribunal** ») en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, L.R.C. (1985), ch. C-36, en sa version modifiée (« **LACC** »). L'ordonnance initiale en vertu de la LACC prévoit, notamment, la suspension des procédures jusqu'au 22 juillet 2017 (« **durée de la suspension** ») qui peut être prolongée de temps à autre par le tribunal. La procédure intentée sous le régime de la LACC est appelée dans les présentes la procédure sous le régime de la LACC. FTI Consulting Canada Inc. (« **FTI** ») a été nommée contrôleur (« **contrôleur** »).

On peut consulter l'ordonnance initiale en vertu de la LACC et les documents produits relativement à la procédure sous le régime de la LACC sur le site Web du contrôleur, à <http://cfcanada.fticonsulting.com/searscanada>, ou en demander une copie au contrôleur en téléphonant au 416-649-8113 ou au numéro sans frais 1-855-649-8113 ou en envoyant un courriel à l'adresse searscanada@fticonsulting.com.

Le Groupe Sears Canada a déclaré tenter la procédure sous le régime de la LACC dans l'intention de poursuivre différentes possibilités en vue de restructurer son activité afin de devenir un concurrent plus solide, avec des objectifs plus clairs, sur le marché de détail canadien. Le contrôleur comprend que la Société prévoit continuer d'exploiter un grand nombre de magasins, de générer un nombre important d'emplois et de servir sa clientèle d'un bout à l'autre du Canada. Toutefois, pour mener à bien la transformation de la Société et rationaliser son activité, le Groupe Sears Canada prévoit devoir fermer un certain nombre de magasins et abandonner certains secteurs d'activité.

Sears Canada Inc. a obtenu du nouveau financement de débiteur-exploitant (« **FDE** ») auprès de ses créanciers actuels totalisant 450 M\$, lequel est assujéti à des limites liées à la base d'emprunt ainsi qu'à d'autres modalités et conditions usuelles (« **facilités de crédit FDE** »), qui sera affecté à l'exploitation de la Société pendant que celle-ci restructurera son activité.

Ordonnance initiale en vertu de la LACC

Conformément à l'ordonnance initiale en vertu de la LACC, il est interdit, jusqu'à nouvel ordre du tribunal, à toutes les personnes ayant conclu des ententes orales ou écrites avec le Groupe Sears Canada ou habilitées par la loi ou la réglementation à fournir un approvisionnement en produits ou en services, d'interrompre, de modifier, de gêner ou de cesser l'approvisionnement en produits ou en services dont le Groupe Sears Canada peut avoir besoin, et la Société a le droit de continuer d'utiliser ses locaux, numéros de téléphone et de télécopieur, adresses Internet et noms de domaine actuels, à la condition, dans chaque cas, que les prix ou frais normaux relatifs à tous ces produits ou services reçus après la date de l'ordonnance initiale en vertu de la LACC soient payés conformément aux pratiques de paiement normales du Groupe Sears Canada, ou conformément aux autres pratiques de paiement dont peuvent convenir le fournisseur de produits ou de services et le Groupe Sears Canada avec le consentement du contrôleur ou qui peuvent être ordonnées par le tribunal.

Sauf disposition expresse différente contenue dans l'ordonnance initiale en vertu de la LACC, il est interdit au Groupe Sears Canada de payer des sommes à l'égard de l'approvisionnement en produits ou en services fourni au Groupe Sears Canada avant le 22 juin 2017. Au cours de la durée de la suspension, il est interdit à toutes les parties d'intenter ou de poursuivre quelque action en justice que ce soit contre le Groupe Sears Canada et tous les droits et recours de quelque partie que ce soit à l'encontre ou à l'égard du Groupe Sears Canada ou des actifs de celui-ci sont suspendus, sauf en cas de consentement écrit de la Société et du contrôleur ou avec la permission du tribunal. Aucune procédure de réclamation n'a été approuvée par le tribunal, de sorte que les créanciers ne sont pas tenus de déposer de preuve de réclamation pour l'instant.

Une audience en vue de l'examen de certains autres redressements se rapportant à la procédure sous le régime de la LACC est prévue pour le 13 juillet 2017 (« **nouvelle audience** »). Au moment de la nouvelle audience, toute partie intéressée souhaitant la modification de l'ordonnance initiale en vertu de la LACC pourra comparaître ou présenter une requête devant le tribunal conformément aux exigences exposées dans l'ordonnance initiale en vertu de la LACC. Les documents du tribunal et des mises à jour concernant la date et l'heure de la nouvelle audience, le cas échéant, seront publiés sur le site Web du contrôleur.

Pour toute question au sujet de ce qui précède ou pour de plus amples renseignements relativement à la procédure intentée par Groupe Sears Canada en vertu de la LACC, veuillez consulter le site Web du contrôleur, à <http://cfcanada.fticonsulting.com/searscanada>, ou communiquer avec le contrôleur par téléphone au 416-649-8113 ou au numéro sans frais 1-855-649-8113 ou par courriel à l'adresse searscanada@fticonsulting.com.